

MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

La société Valeco, développeur et producteur d'énergies renouvelables, a déposé en janvier 2021 une demande de permis de construire en Mairie de Nohanent en vue d'implanter une centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière de basalte. La MRAe a émis un avis en date du 11 mai 2021. Suite à cet avis, l'emprise du projet PV de Nohanent a été modifiée par la société Valeco et le bureau d'études Eco-Stratégie afin de répondre au mieux aux contraintes environnementales. L'analyse paysagère a également été revue.

Il a été décidé pour faciliter la compréhension du lecteur, que l'Etude d'Impact Environnementale, le Résumé Non Technique et le volet UNESCO devaient être repris et mis à jour. Les documents déposés en date de janvier 2021 ont été complétés en date d'octobre 2021. Toutes les parties modifiées et/ou ajoutées ont été surlignées en jaune.

Le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale est donc constitué des parties surlignées en jaune dans l'Etude d'Impact Environnementale, le Résumé Non Technique et le volet UNESCO.